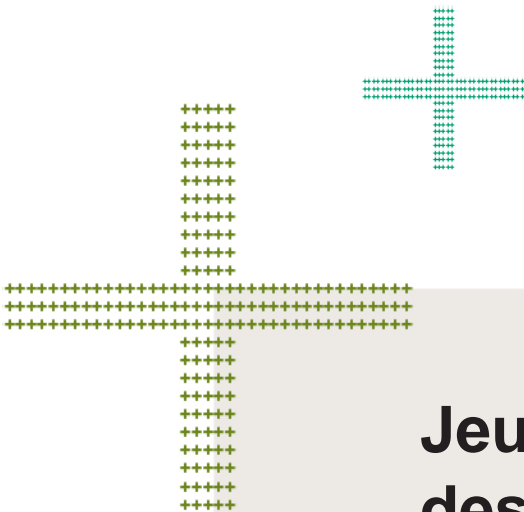


# ENAP

École nationale  
d'administration  
publique



## Jeunes placés et autonomie : des données cruciales pour agir

Martin Goyette, professeur titulaire à l'ENAP

Paru dans A+, le carrefour des acteurs publics, vol. 8, no 1, juillet 2021

*Tiré du colloque de l'Acfas Autonomie, mieux-être et santé mentale dans les parcours des jeunes, organisé par les titulaires de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ), dont le professeur Martin Goyette, titulaire de la Chaire de recherche sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) de l'ENAP.*

Si le passage à l'âge adulte constitue en soi un défi pour les jeunes, l'autonomie constitue plus que jamais un enjeu clé dans le parcours des jeunes placés. L'autonomie devient ainsi une exigence omniprésente pour construire son cheminement. Or, dans le décalage entre les attentes des jeunes dans différentes sphères de vie et les réelles possibilités de les combler, des tensions se répercutent sur le mieux-être des jeunes et leur santé mentale.

C'est à cet enjeu que Martin Goyette et ses collègues, titulaires de la Chaire réseau de recherche sur la jeunesse du Québec (CRJ), ont convié leurs pairs chercheurs et praticiens dans le cadre du colloque Autonomie, mieux-être et santé mentale dans les parcours des jeunes, au Congrès de l'Acfas 2021.

Dans le contexte de la publication récente du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse présidée par Régine Laurent (Commission Laurent), la conférence de Martin Goyette a présenté les résultats de son étude représentative longitudinale (n 1136 V1) sur le devenir des jeunes placés (EDJeP). Ses données ont permis à ce jour de mettre de l'avant les difficultés et les facteurs de protection de la sortie de placement :

- 25 % des jeunes rencontrés avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES) à l'âge de 19 ans, comparativement à 77 % dans la population générale;
- 52 % des jeunes rencontrés disent avoir connu de l'instabilité résidentielle depuis leur sortie de placement, de ce nombre, 20 % ont connu un ou des épisodes d'itinérance;
- 39 % des jeunes rencontrés ont déclaré avoir connu des difficultés liées à la santé mentale, comparativement à 6 % dans la population générale.

De plus, une collecte de données réalisées auprès de 717 jeunes (âgés de 20 ans) de cette cohorte pendant la pandémie démontre que 29,5 % des personnes répondantes n'ont pas pu avoir accès à des services en raison de la COVID-19. Voici les faits saillants de cette collecte de données.

- ◆ Ce sont surtout les jeunes qui y recouraient ou en avaient le plus besoin qui n'ont pas pu avoir accès à ces services pendant la COVID-19.
- ◆ Au cours de la 2<sup>e</sup> vague, 41 % des jeunes âgés de 19 ans et moins avant la pandémie n'ont pas eu accès aux services alors qu'ils indiquaient avoir eu ou appréhender des difficultés de santé mentale. Les jeunes ayant connu au moins une expérience d'itinérance ou de l'instabilité résidentielle (à 19 ans) ainsi que les jeunes qui n'avaient pas encore obtenu leur DES ou qui ont déclaré avoir eu des problèmes de santé mentale à 19 ans ont été proportionnellement plus nombreux à déclarer que la crise avait nui à leur situation financière et qu'ils ne s'étaient pas encore replacés.

- ◆ Les jeunes ayant connu des expériences d'itinérance sont les plus susceptibles de ne pas reprendre les cours après la réouverture des écoles et le déconfinement, selon les nouvelles données.

Parmi les recommandations phares de la Commission Laurent, on propose la création d'un système de services après 18 ans (*extended care* jusqu'à 25 ans) dans la communauté et dans les établissements visant à prévenir les situations d'itinérance et les difficultés des jeunes, et à encourager leur développement et leur bien-être. Également, le rapport final propose la création d'un défenseur des droits des jeunes en vue de promouvoir le point de vue des jeunes sur l'amélioration des services et le respect de leurs droits. Ceci permettrait notamment une meilleure imputabilité et la mise en place d'un système de monitoring de la situation des jeunes.

Ce colloque de la CRJ a également abordé le rôle essentiel que les jeunes du comité EDJeP ont joué dans la mobilisation des partenaires, pour la diffusion des résultats dans les médias afin de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs. De surcroît, les données de l'étude représentative longitudinale sur le devenir des jeunes placés (EDJeP) démontrent avec une grande acuité les difficultés de collaboration organisationnelle entre notamment la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), les services sociaux et les organismes communautaires jeunesse. Ces liens sont cruciaux afin de construire un filet de sécurité pour les jeunes, dont certains sont les plus démunis de notre société.

***Le professeur Martin Goyette est lauréat ex æquo du [Prix d'excellence en recherche de l'ENAP 2020](#) qui vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'une professeure ou d'un professeur de l'institution à la recherche en administration publique.***

***Visionnez la [vidéo](#) et consultez l'[hommage](#) qui lui a été rendu pour cette occasion.***

## NOTE AU LECTEUR

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la position de l'École nationale d'administration publique.

L'ENAP autorise la reproduction, l'utilisation et la diffusion partielle ou intégrale de ce texte à condition que sa source soit citée, à savoir, le nom de l'auteur, l'École nationale d'administration publique, écrit au long, le titre du document ainsi que l'année de sa parution. Cette autorisation est accordée à des fins non commerciales, gratuitement, sans limite de temps et sans limite territoriale.

© École nationale d'administration publique (ENAP), 2021

QUÉBEC

+

MONTRÉAL

+

OUTAOUAIS

+

SAGUENAY

+

TROIS-RIVIÈRES

